PORT AUTONOME
DE COTONOU

BON A LANCER
DCMP-PAC

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES (AA0)

Avis d'appel d'offres

Objet : AMENAGEMENT DE VOIES DE DESERTE ET CONSTRUCTION DE CANIVEAU DANS LA ZONE DES HYDROCARBURES AU PORT DE COTONOU

Référence SIGMAP : T_ DT_95720

Avis N°029/2024/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 06/08/2024

Identification de la procédure : APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics du Port Autonome de Cotonou (PAC) révisé n°2 et publié sur son site web www.portdecotonou.bj et sur son tableau d'affichage le 30 juillet 2024.

2. Le Port Autonome de Cotonou (PAC) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget autonome des fonds et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à **l'aménagement de voies de déserte et construction de caniveau dans la zone des hydrocarbures au port de Cotonou.**

3. Le **Port Autonome de Cotonou** sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux d'assainissement et de pavage des voies de circulation dans la zone des hydrocarbures située entre ORYX et OCTOGONE ainsi que l'assainissement de la zone située entre BENIN TERMINAL et PUMA au Port Autonome de Cotonou.

Le marché est constitué en un (01) lot unique et les variantes ne seront pas prises en considération.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

Capacité technique et expériences :

- Être une entité régulièrement constituée et exerçant dans le domaine du génie civil ou des BTP justifiée par l'original ou la copie légalisée du registre de commerce et du crédit mobilier et ou les statuts si requis ;
- Disposer d'un siège légal installé sur le territoire national identifiable par les enseignes ou des plaques signalétiques professionnelles conformément à l'article

BON A LANCER
DCMP-PAC

463 du Code Général des Impôts. Les entreprises étrangères ne disposant pas de siège légal installé sur le territoire national, doivent avoir un correspondant légal disposant dudit siège légal ;

- Avoir réalisé en tant qu'entrepreneur principal/sous-traitant au moins deux (02) marchés d'aménagement de voies de déserte et/ou de construction de caniveaux et /ou de construction de collecteurs et/ou d'ouvrages d'art (dalot) de montants cumulés égale à un milliard cinq cents millions (1 500 000 000) francs CFA TTC au moins au cours des cinq (05) dernières années (2019-2023) et de l'année en cours justifié par des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception. L'une ou l'autre des preuves fournies doit être accompagnée de contrat (page de garde, de signature et la page portant le montant du contrat) en copie simple;
- Disposer du personnel nécessaire pour l'exécution des travaux ;
- Disposer du matériel nécessaire pour l'exécution des travaux.

Capacité financière :

- Disposer d'avoir liquide ou d'une ligne de crédit d'un montant de trois cent seize millions sept cent mille (316 700 000) FCFA justifié par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agrée au Bénin. Les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin ;

Ou

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel au cours des trois dernières années (2021,2022 et 2023) d'au moins un milliard neuf cent millions (1 900 000 000) FCFA, justifié par les états financiers présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI, la page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée. Les soumissionnaires étrangers devront fournir les états financiers en conformité avec la législation de leur pays d'origine.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

Capacité technique et expériences :

- Être une entité régulièrement constituée et exerçant dans le domaine du génie civil ou des BTP justifiée par l'original ou la copie légalisée du registre de commerce et

BON A LANCER PCMP-PAC

du crédit mobilier et ou les statuts si requis ;

- Disposer d'un siège légal installé sur le territoire national identifiable par les enseignes ou des plaques signalétiques professionnelles conformément à l'article 463 du Code Général des Impôts. Les entreprises étrangères ne disposant pas de siège légal installé sur le territoire national, doivent avoir un correspondant légal disposant dudit siège légal ;
- Fournir les attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réceptions définitives d'au moins deux (02) contrats d'aménagement de voies de déserte et/ou de construction de caniveaux et /ou de construction de collecteurs et/ou d'ouvrages d'art (dalot) conduits par le Directeur technique proposé au cours des cinq (05) dernières années et de l'année en cours. Le cumul des montants des contrats concernés doit être au moins égale à un milliard cinq cents millions **(1 500 000 000) francs CFA TTC**. L'une ou l'autre des preuves fournies doit être accompagnée de contrat (page de garde, de signature et la page portant le montant du contrat) en copie simple;
- Disposer du personnel nécessaire pour l'exécution des travaux ;
- Disposer du matériel nécessaire pour l'exécution des travaux.

Capacité financière :

- Disposer d'avoir liquide ou d'une ligne de crédit d'un montant de trois cent seize millions sept cent mille (316 700 000) FCFA justifié par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agrée au Bénin. Les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin;

Et

- Fournir le bilan d'ouverture portant le cachet de l'entreprise pour les entreprises naissantes et les états financiers de leurs années d'existences pour celles qui n'ont pas encore trois ans d'existence. Les soumissionnaires étrangers devront fournir les états financiers en conformité avec la législation de leur pays d'origine ;

Et

- Fournir une attestation de risque professionnel couvrant un risque contractuel d'un montant égal à un milliard neuf cents millions (1 900 000 000) FCFA valable sur toute la durée du marché ;

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

BON A LANCER DSMP-PAC

5. Le délai d'exécution est de douze (12) mois.

6. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Directeur des Marchés Publics du PAC ; Email : fadahevigbe@pac.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au secrétariat permanent des marchés publics **au Bureau 111 situé au RDC de la Direction des Marchés Publics du Port Automne de Cotonou aux heures suivantes : 08h -12h30 min et 14h -17h30 min (GMT+1)** et/ou sur le site web : www.portdecotonou.bj

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du 06 / 08 / **2024** . Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse ci-après: **Bureau 111 situé au Rez-De-Chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics du Port Automne de Cotonou**. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web www.portdecotonou.bj (non applicable) ou peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Bureau 111 situé au Rez-de-chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics du Port Automne de Cotonou** au plus tard le 16 / 09 / **2024 à 10 heures 00 minute, (GMT+1)**. **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

BON A LANCER
DCMP-PAC

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après :salle de dépouillement de la **Direction des Marchés Publics,** le 16 / 09 / **2024 à 10 heures 30 minutes, (GMT+1)**.

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **dix-neuf millions (19 000 000) francs CFA**. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres ;

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent vingt (120) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Une visite de site est organisée le 30/08/2024 à partir de 10h30 minutes (GMT+1). Le point de rassemblement est la devanture du bâtiment abritant la Direction des Marchés Publics du PAC.

NB : L'accès aux installations situées dans l'enceinte portuaire est subordonné au port des EPI.

Fait à Cotonou, le 06 Août 2024

Le Directeur des Marchés Publics

Félix Dieudonné ADAHE VIGBE-

REPUBLIQUE DU BENIN
Directeur des Marchés Publics (D.M.P)
PORT AUTONOME DE COTONOU